



Ville de Marseille - Mairie de Marseille

DGAMCS-DM (45004)

Acte d'engagement

**Marché de maîtrise d'oeuvre pour la
réalisation de travaux maritimes pour la
modernisation, la rénovation et l'optimisation
de la marina olympique du Roucas Blanc**

Numéro de la consultation : 2019_45004_0041

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert

Date de notification :

Sommaire

Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)...	3
1.1 Marché.....	3
1.2 Pouvoir adjudicateur.....	3
1.3 Informations comptables et financières.....	3
Article 2 - CONTRACTANT(S).....	4
2.1 Identification.....	4
2.2 Compte à créditer.....	7
Article 3 - OBJET.....	9
Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHE.....	9
4.1 Forme du prix.....	9
4.2 Conditions générales de l'offre de prix.....	9
4.3 Montant - Calcul de la rémunération.....	9
4.3.1 Pour les éléments de missions de base décrits au CCAP.....	9
4.3.2 Pour les éléments de missions complémentaires conditionnelles décrits au CCAP.....	10
4.4 Sous traitance.....	10
Article 5 - AVANCE.....	11
Article 6 - DUREE - DELAIS D'EXECUTION.....	11
Article 7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	13
Article 8 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT.....	13
Article 9 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....	15
Article 10 - NOTIFICATION DU MARCHE.....	15
Article 11 - EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE.....	16

Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)

1.1 Marché

Numéro du marché :

La procédure de passation est la suivante : APPEL D'OFFRES OUVERT - selon les articles suivants : articles R2124-2, R2161-2 à 5 du Code de la commande publique.

Nature des prestations : Services

1.2 Pouvoir adjudicateur

Pouvoir adjudicateur : Ville de Marseille - Direction de la Mer

Représentant du pouvoir adjudicateur : Didier REAULT Adjoint au Maire délégué à la Mer, au Littoral, au Nautisme et aux Plages

Habileté à signer en vertu de l'arrêté de délégation de signature du Maire de Marseille en date du 30 juin 2014

Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article R2191-60 du Code de la commande publique : **Monsieur le Directeur de la Mer**

Service responsable de l'exécution du marché : Direction de la Mer

1.3 Informations comptables et financières

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur l'Administrateur Finances Publiques de la Ville de Marseille
Trésorerie de Marseille Municipale
33 A rue Montgrand
13251 MARSEILLE CEDEX 20

Imputation budgétaire : Investissement

Article 2 - CONTRACTANT(S)

2.1 Identification

EN CAS DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Nom, prénom et qualité du signataire :	
Adresse professionnelle :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
* agissant pour mon compte * agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)	
Raison sociale :	
Domicilié à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Courriel :	
Dont le siège social est à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
N° Siret :	

Code APE :	
------------	--

N° TVA intracommunautaire :
 (pour les candidats européens sans établissement en France)

EN CAS DE CANDIDATURE SOUS FORME DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES

- **1er co-contractant** : **MANDATAIRE**

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

Code Postal : Ville :

Tél :

Fax :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)

agissant en tant que mandataire :

* du groupement conjoint

* pour lequel il est solidaire des cotraitants membres du groupement conjoint

* du groupement solidaire

(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)

Raison sociale :

Domicilié à :

Tél :
Fax :
Dont le siège social est à :
Tél :
Fax :
Courriel :

- 2ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire :
Adresse professionnelle :
Code Postal : Ville :
Tél :
Fax :
Courriel :
N° SIRET : Code APE :
N° TVA intracommunautaire :
(pour les candidats européens sans établissement en France)
* agissant pour mon compte
* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)
(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)
Raison sociale :
Domicilié à :
Tél :
Fax :
Dont le siège social est à :

Tél :
Fax :
Courriel :

- 3ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire :
Adresse professionnelle :
Code Postal : Ville :
Tél :
Fax :
Courriel :
N° SIRET : Code APE :
N° TVA intracommunautaire :
(pour les candidats européens sans établissement en France)
* agissant pour mon compte
* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...)
(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)
Raison sociale :
Domicilié à :
Tél :
Fax :
Dont le siège social est à :
Tél :
Fax :
Courriel :

Représentation du Maître D'Oeuvre: Pour les visites de chantier qu'elles soient à la diligence du maître d'oeuvre ou sur demande du maître de l'ouvrage, et le contrôle des travaux (dans le cadre de l'élément DET), en cas d'empêchement, je suis (le groupement est) représenté par :

M. (ou Mme) :

Dûment habilité(s) pour prendre toutes décisions en mon nom (ou au nom du groupement).

Le changement de personne habilitée doit être notifié immédiatement et par écrit au maître de l'ouvrage et fait l'objet d'un agrément exprès du maître de l'ouvrage.

2.2 Compte à créditer

Règlement sur un compte unique :

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte renseigné ci-dessous, si le candidat n'est pas un groupement ou s'il est un groupement solidaire sans individualisation des prestations.

Désignation du compte à créditer :

Compte ouvert au nom de :

Etablissement (libellé en toutes lettres) :

Adresse :

Code Banque

Code Guichet
N° compte Clé :
IBAN
BIC

Joindre un relevé bancaire, BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

Règlements sur des comptes séparés :

Si les co-traitants sont en groupement conjoint avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés en annexe (reproduire l'annexe autant que de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement, jointe au présent acte d'engagement. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Si les co-traitants sont en groupement solidaire avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés en annexe (reproduire l'annexe autant que de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement, jointe au présent acte d'engagement. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Les entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire, qui l'accepte, procuration pour percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par voie de virement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

Obligation du titulaire d'informer le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation :

Conformément à l'article 3.4.2 du CCAG applicable, le titulaire s'engage à informer par écrit, dans les meilleurs délais, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation administrative, juridique et financière et, plus généralement, de toutes modifications importantes de fonctionnement de l'entreprise pouvant influencer sur le déroulement du marché.

A ce titre, il notifie toute modification survenant au cours de l'exécution du marché et se rapportant notamment :

- à son statut (cession, fusion, changement de forme juridique, de raison sociale, de dénomination, de siège social, ...),
- à un changement d'adresse,
- à un changement de domiciliation bancaire,
- à la mise en oeuvre à son encontre d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de toute autre mesure d'interdiction de concourir.

Le titulaire est tenu de communiquer au Représentant du Pouvoir Adjudicateur tous les justificatifs nécessaires attestant de ce changement de situation (extrait K bis, publications légales, copie de procès-verbaux d'assemblées générales, jugements, nouveau RIB, nouveaux pouvoirs du Représentant du titulaire,...) afin de permettre au Pouvoir Adjudicateur de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la continuité du marché.

Article 3 - OBJET

Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux maritimes pour la modernisation, la rénovation et l'optimisation de la marina olympique du Roucas Blanc.

Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHÉ

4.1 Forme du prix

Le marché sera traité à prix forfaitaire, avec seuil de tolérance tel que défini au CCAP.

4.2 Conditions générales de l'offre de prix

L'offre de prix :

- A. Est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois M0 (mois de la remise des offres), M0 :
- B. Résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération,
- C. Comprend les éléments de mission de maîtrise d'oeuvre définis au C.C.A.P.

4.3 Montant - Calcul de la rémunération

Le montant provisoire de la rémunération est calculé sur la base suivante :

4.3.1 Pour les éléments de missions de base décrits au CCAP

Le forfait total de rémunération sera le suivant :

Taux de rémunération, "Tp", en pourcentage :%

Montant prévisionnel des travaux Pp déterminé par le Maître d'ouvrage, valeur **juillet 2019** : **6 800 000** euros H.T.

Forfait provisoire de rémunération, $Fp = Pp \times Tp$

Montant H.T. = euros H.T.

TVA de % = euros

Forfait provisoire de rémunération Fp TTC

..... euros T.T.C.

Forfait provisoire de rémunération TTC pour les missions de base arrêté en toutes lettres
:

.....

.....

.....

Le forfait de rémunération est rendu définitif selon les dispositions du CCAP.

Le coût prévisionnel C (montant prévisionnel définitif Pd) est fixé par avenant dans les conditions fixées au CCAP.

En l'absence d'avenant, le montant initial définitif est égal au montant initial provisoire défini ci-dessus.

Le forfait définitif Fd est arrêté dès que le coût prévisionnel C est établi.

Ce forfait est égal au produit du taux de rémunération t par le coût prévisionnel C.

4.3.2 Pour les éléments de missions complémentaires conditionnelles décrits au CCAP

Le marché pourra faire l'objet d'une cession ou d'un nantissement de créances, conformément aux articles R2191-45 à 63 du Code de la commande publique.

4.4 Sous traitance

(Dans le cas où l'entreprise ne présenterait pas de sous-traitant, maintenir le présent paragraphe sans le compléter et en le barrant.)

Les déclarations de sous traitance (imprimé DC4 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>)

que j'annexe au présent document indique(nt) la nature et le montant des prestations

que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le relevé bancaire (BIC ou IBAN) du sous-traitant est joint.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette(ces) annexe(s) est de :

En chiffres :€ HT

En chiffres :€ TTC

En

lettres :

.....

Déduction faite de l'ensemble des prestations sous-traitées, le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement en tant qu'entrepreneur titulaire du marché est ainsi ramené à :

Montant total du marché € HT :

Montant total du marché € TTC :

Montant acte(s) de sous-traitance € HT :

Montant acte(s) de sous-traitance € TTC :

Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € HT :

.....

Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € TTC :

.....

Les déclarations à remplir par le(les) sous-traitant(s) énumérées ci-dessus sont annexées au présent acte d'engagement.

Article 5 - AVANCE

Je renonce au bénéfice de l'avance : oui/non
(Rayez la mention inutile)

Article 6 - DUREE - DELAIS D'EXECUTION

La durée du marché se définit comme suit : de la notification du marché jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement.

La mission du maître d'oeuvre s'achève à la fin du délai de "Garantie de parfait achèvement" (prévue à l'article 44. 1. 2e alinéa du CCAG applicable aux marchés de travaux) ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

L'achèvement de la mission fera l'objet d'une décision de réception établie sur la demande du maître d'oeuvre, par le maître de l'ouvrage, dans les conditions de l'article 27 du CCAG-PI et constatant que le titulaire a rempli toutes ses obligations.

Le point de départ du délai, pour chaque élément normalisé de mission est fixé au CCAP.

Les délais d'exécution des documents d'études sont les suivants, exprimés en **semaines** calendaires.

Tableau Délais d' Execution					
Mission de maîtrise d'oeuvre					
Nature de l'étude		Point de départ	Achèvement	Délai de réalisation	Validation maîtrise d'ouvrage
EP		Notification du présent marché	Remise des éléments décrits au 2.1.3 du CCTP	10 semaines	4 semaines
AVP		Ordre de service de démarrage de la phase AVP	Remise des dossiers décrits au 2.2.2 du CCTP	15 semaines	4 semaines
PRO		Ordre de service de démarrage de la phase PRO	Remise des dossiers décrits au 2.3.2 du CCTP	6 semaines	3 semaines
ACT	DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)	Ordre de service de démarrage de la phase ACT	Remise du dossier DCE	8 semaines	3 semaines
	Rapport d'analyse des Offres	Date de réception des plis à analyser par le maître d'œuvre	Remise du RAO	4 semaines	4 semaines
VISA		1er Ordre de service de démarrage des travaux		Durée d'exécution des marchés de travaux	
DET		1er Ordre de service de démarrage des travaux		Durée d'exécution des marchés de travaux	
AOR	DGD	Réception par le Maître d'Oeuvre du décompte final des entreprises ou réception de la décision d'établissement de ces décomptes par le Maître d'Ouvrage	Réception par la Maîtrise d'Ouvrage de l'ensemble des projets de décompte validés par le Maître d'Oeuvre	2 semaines	2 semaines
OPC		1er Ordre de service de démarrage des travaux		Durée d'exécution des marchés de travaux	
Missions complémentaires					
Nature de l'étude		Point de départ	Achèvement	Délai de réalisation	Validation maîtrise d'ouvrage
BAT		Ordre de service	Remise des éléments décrits au 3.2.3	8 semaines	2 semaines
BIOSED		Ordre de service	Remise des éléments décrits au 3.3.3	8 semaines	2 semaines
REGL		Ordre de service	Remise des éléments décrits aux chapitres 3.4.1/ 3.4.2/ 3.4.3	52 semaines	2 semaines par dossier

NB : Le maître de l'ouvrage peut imposer certains délais - ou groupes de délais - préalablement à la consultation des maîtres d'oeuvre.

Toute information complémentaire relative à la durée et/ou aux délais figure au CCAP.

Article 7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le candidat est tenu de maintenir son offre, à compter de la date limite de remise des offres, pendant un délai de **6** mois.

Article 8 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

Clause de protection des données (RGPD)

La présente clause a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Titulaire (sous-traitant au sens du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD) s'engage à effectuer pour le compte de la Collectivité (le Responsable de traitement au sens du RGPD) les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le Règlement Général sur la protection des données - RGPD »).

L'ensemble des conditions sont définies dans l'annexe « Protection des données » au présent Acte d'engagement.

Les annexes au présent document sont les suivantes :

annexe I : répartition des missions et des honoraires

annexe II : déclaration en cas de sous-traitance

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du dossier de marché, tels que listés au CCAP en tant que documents contractuels,

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L2141-1 à 14 du Code de la commande publique

A, le

En un seul original

Le candidat ou le mandataire

Signature du candidat, précédée des nom, prénom et qualité du signataire

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente).

Article 9 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A Marseille, le

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur habilité à signer)

Pour Le Maire et par délégation

Didier REAULT, Adjoint au Maire Mer, Littoral, Nautisme et Plages

Date de transmission en Préfecture :

Article 10 - NOTIFICATION DU MARCHE

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

"Reçu à titre de notification une copie du présent marché"

A, le

Signature du titulaire

En cas d'envoi en recommandé avec accusé de réception, l'avis de réception postal, daté et signé du titulaire sera annexé au présent document.

En cas de notification par voie électronique, indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire.

Article 11 - EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCE

CADRE POUR LA FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSIION DE CREANCES

Pouvoir adjudicateur : Ville de Marseille - Mairie de Marseille
(voir l'article 1.2)

Direction / Service : DGVDE-DM (45004)

A l'attention de : Direction de la Mer / Service de Ressources Partagées

Adresse : 2 promenade Georges Pompidou

Code postal : 13233 Ville : Marseille cedex 20

Courriel : dml-marches-publics@marseille.fr

A remplir par l'administration (pouvoir adjudicateur) en original sur une photocopie
Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au
bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de
nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres)
:.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en
chiffres et en lettres) :.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous traitants
bénéficiant du paiement direct évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en
lettres) :.....

et devant être exécutée par en qualité de

A Marseille, le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

.....

ANNEXE : COMPTE A CREDITER

Objet de la
consultation :

Prestations
concernées :

Désignation de l'entreprise :
Nom :
Raison sociale :
Adresse :

Désignation du compte à créditer :
Compte ouvert au nom de :
Etablissement (libellé en toutes lettres) :
Adresse :

Code Banque
Code Guichet
N° compte Clé :.....
IBAN
BIC

Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal, BIC (bank identification code)
ou IBAN (international bank account number)

Annexe 1 AE REPARTITION DES HONORAIRES

Montant des honoraires en € HT :

		% / Tranche	Mandataire	Co-traitant 1	Co-traitant 2	Co-traitant ...	Total € HT
Mission de maîtrise d'oeuvre	EP	%					
	AVP	%					
	PRO	%					
	ACT	%					
	VISA	%					
	DET	%					
	AOR	%					
	OPC	%					
Total		100%					
Missions complémentaires	BAT	%					
	SED	%					
	COURANT OLOGIE	%					
	REGL	%					
Total		100%					
Total en € HT							